

MILA/LISTE DES 131 BÉNÉFICIAIRES DE LOGEMENTS DE 2004

La grande arnaque !

Pour rappel, une liste de 131 bénéficiaires de logements sociaux locatifs a été affichée, au mois de mai 2004, par l'APC de Mila. Ils ont été attribués, à l'époque, par la défunte commission communale d'attribution. Près de 1 200 recours ont été introduits auprès de la commission de recours de wilaya, présidée, toujours à l'époque, par le président de l'Assemblée populaire de wilaya et comprenant comme autres membres, le chef de daïra, le directeur de l'habitat (DLEP), le directeur des affaires sociales (DAS), le directeur général de l'OPGI et, accessoirement, le P/APC. Apparemment, les sous-commissions ont fait leurs investigations de terrain et la commission de recours, présidée dans le temps par le P/APW sortant (élu sénateur fin décembre 2006), s'est réunie à maintes reprises pour étudier au cas par cas les dossiers soumis. A l'époque a surgi et a été posé avec acuité, le problème de glissement de terrain au niveau de la nouvelle cité des 185-Logements, située à la sortie ouest de Mila, sur la route de Zeghaïa, appelée communément, lotissement Benmahdjoub, qui comprend une partie des logements attribués, d'où la décision par les responsables en charge de la gestion de ce dossier de geler la liste définitive des bénéficiaires, en attendant que les services techniques compétents solutionnent ce phénomène de glissement de terrain. Prenant leur mal en patience, bien que vivant le calvaire de l'incertitude de



voir ou non leur nom figurer sur la fameuse liste, les bénéficiaires attendent de pouvoir, enfin, s'installer dans leur propre logement, loin de toute pression ou humiliation.

Et voilà que, trois années plus tard (mai 2004-avril 2007), l'ex-P/APW et ex-président de la commission de recours de wilaya, Ammar Hadmessaoud, est passé sénateur. Il sera remplacé à la tête de l'APW par Hocine Seddiki. Ce dernier déclare tout de go, dans les colonnes d'un quotidien national, que ladite liste de bénéficiaires (131) est tout simplement introuvable aussi bien au niveau de l'institution qu'il dirige qu'au

niveau du chef de l'exécutif de wilaya, censé la publier officiellement. D'un commun accord, ces deux responsables ont décidé d'annuler purement et simplement cette liste et de charger la nouvelle commission d'attribution, présidée par le chef de daïra, de réétudier tous les dossiers. Des sit-in sont organisés quotidiennement devant le siège de l'APW de la wilaya, mais de manière pacifique et responsable. Tout ce qu'ils veulent c'est de finir, une fois pour toutes, avec cette

affaire qui n'a que trop duré. Le nouveau sénateur, quant à lui, coïncé par les concernés devant le siège de l'APW, soutient formellement que la liste existe bel et bien et qu'il la remise à qui de droit, et que dans le cas où cela s'impose, il ira même jusqu'à la publier, à ses frais, dans les colonnes d'un quotidien national. Alors, attendons pour voir qu'elle proportion va prendre cette... grande arnaque qui ne dit pas encore son nom.

A. Mhaimoud

M'SILA

Une jeune fille tuée dans le bureau d'une avocate

Une jeune fille âgée de 27 ans a été retrouvée morte jeudi dernier dans le bureau d'une avocate dans une cité résidentielle en plein centre-ville.

La victime a été découverte, gisant dans une mare de sang, par sa sœur venue la chercher à midi. L'un des voisins alerté par les cris de la sœur de la victime a appelé de son téléphone portable la police.

Selon les premières constatations des policiers, aucun acte de vandalisme ni de vol a été enregistré sur le lieu du drame, nous a déclaré le commissaire.

A. Laïdi

TEBESSA

La direction des impôts dresse son bilan

La direction des impôts de la wilaya de Tébessa a, depuis l'année 2005, mené des opérations draconiennes pour la protection et la réhabilitation de son secteur pour lutter contre le marché informel. En 2005, 780 PV ont été dressés avec un préjudice constaté de 83 484 616 DA, montant fiscal récupéré 22 849 209 DA. Pour l'année 2006, 916 PV ont été dressés. Constatation : 111 761 345 DA, récupération 35 881 391 DA pour le régime réel. 2005 : dossiers contrôlés 382, droits constatés 44 662 402 DA. En 2006, 362 dossiers pour un montant de droits fiscaux de 67 153 152 DA. Pour la population IFU (impôt forfaitaire unique), 13 319 petits commerçants et artisans ont été recensés.

Pour les agréments délégués en 2006 : vente de timbres (5 agréments), pour les bureaux de tabacs (65 agréments en 2005 contre 17 en 2006).

Pour ce qui est des avantages fiscaux en 2006, 107 agréments ont touché l'Ansej, 10 l'Andi et 41 la Cnac. Ce filet touche le dispositif du filet social et des microentreprises, avec l'exonération de toutes les charges fiscales. Pour l'or non conforme en 2005, 9 636,6 g ont été saisis et 144 PV dressés pour la situation de recouvrement au 31/12/06, elle est de l'ordre de 2 821 562 535,63 DA constatation au 31/12/06, 4 047 447 701 DA. Dans le domaine des recensements : activités commerciales et biens : 107 066, agriculture : 1 976.

Saadallah Djamel

BATNA

ENSEIGNEMENT

Le projet de l'établissement touche le secondaire

Initié par le ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec l'Unicef, le deuxième séminaire national relatif au projet de l'établissement se tient à Dar El Mourabi de Batna, du 7 au 12 avril, avec la participation des inspecteurs de l'administration et de la formation du secondaire et du moyen, les directeurs des lycées de tout le pays.

Ce stage, encadré par deux experts internationaux, le Tunisien Tahar Amri et le Belge Christian Lannoye, va permettre aux cadres et responsables du secteur de l'éducation de finaliser le dossier du projet de l'établissement avec une synthèse du travail entrepris sur les trois paliers depuis trois ans, repenser les modules de formation des chefs de service des directions de l'éducation et ceux de la formation des chefs d'établissements du secondaire. Il s'agit là de la formation de 50 chefs de service et de 1 600 chefs d'établissement durant l'année en cours.

Durant quatre jours, les séminaristes ont appris le montage des projets en termes d'analyse et de planification et leurs suivi et mise en œuvre, à évaluer un projet dans toutes ses dimensions à des fins d'orientation, de régulation ou de certification... des outils pour accompagner les équipes de mises en œuvre des projets d'établissement.

Houadef Mohamed

GUELMA

Une mère de famille lâchement agressée

Le week-end dernier, vers 17 h 30, une dame âgée d'une cinquantaine d'années, qui sortait de sa villa à la cité militaire sise quartier du 19-Juin, sur les hauteurs de la ville de Guelma, a été accostée par deux jeunes inconnus qui voulaient lui arracher son sac à main. Cette dernière qui s'est débattue a reçu de violents coups de poing sur diverses parties du corps.

Meurtrie, elle s'est affalée dans une mare d'eau en perdant connaissance. Les malfaiteurs, poursuivis par un passant, un jeune mécanicien, finirent par jeter le sac volé. La victime a été évacuée vers les urgences de l'hôpital Docteur Okbi où elle a reçu les premiers soins. Souffrant d'un traumatisme crânien, elle a été transférée au CHU Ibn Rochd à Annaba où elle a subi une délicate intervention chirurgicale.

B. A.